

INITIATIVE CHARENTE-MARITIME

Accompagner et financer l'économie de demain

LE PRÊT D'HONNEUR AGRICOLE

L'objectif du prêt d'honneur Initiative Agri Nouvelle Aquitaine est de faciliter l'installation des candidats non éligibles à la Dotation Jeunes Agriculteurs, en création ou reprise dans le secteur Agricole.



Prêt personnel à taux 0 de 5 000€ à 20 000€

Remboursement sur une durée de 3 à 7 ans

Différé possible jusqu'à 9 mois.

Le prêt d'honneur doit augmenter l'apport personnel et faciliter l'accès au prêt bancaire.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- ✓ Être **créateur ou repreneur** d'entreprise secteur agricole/ aquacole
- ✓ Être non éligibles à la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs)
- ✓ Ne pas être installé /ou être installé depuis moins d'un an (inscription MSA) /ou être déjà installé comme cotisant solidaire ou à titre secondaire

Le plan de financement doit faire apparaître la mobilisation d'un prêt bancaire au moins égal au montant du prêt d'honneur.

1

Un accompagnement gratuit pour le porteur:

Du montage du projet jusqu'à l'installation, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

2

Un comité d'agrément pour consolider le projet:

Constitué d'experts du secteur agricole afin de valider les projets en présence des candidats.

3

Un parrain ou une marraine à l'écoute:

Un appui important qui peut être sollicité par chaque bénéficiaire d'un prêt d'honneur.

NOUS CONTACTER



Céline MITARD - 05 17 83 42 28

celine.mitard@initiativecharente-maritime.fr



Avec le soutien de :

